



Le 17 août, 2012.
M. Jean Charest,
Premier-Ministre du Québec,
Édifice Honoré-Mercier,
3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4,

RE : Vente de terrain public dans l'écocorridor de l'Anse-à-l'Orme

Cher Premier-Ministre Charest,

Le Sierra Club du Québec s'oppose énergiquement à la décision de votre gouvernement de vendre environ 35 acres de terres dans l'écocorridor de l'Anse-à-l'Orme. Ceci est la deuxième vente de terres dans cet éco-territoire par votre gouvernement depuis deux ans.

En tant qu'ancien ministre de l'Environnement du Canada, vous êtes au courant que le Canada a signé la Convention sur la diversité biologique avec son exigence initiale de protéger un minimum de 12 pourcent de chaque zone écologiquement distincte au sein du Canada et du Québec et que cette exigence est de 17 pourcent depuis le Sommet à Nagoya au Japon. De même, vous êtes conscient que, en 1992, le Québec a participé et a accepté la «Déclaration d'engagement à compléter le réseau canadien des aires protégées».

En Octobre 2011, le Sierra Club du Québec a présenté un mémoire pour la Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) comme prescrit par votre gouvernement. Nous, avec plus de 400 personnes et organisations, avons participé aux audiences publiques PMAD où le sentiment dominant était pour la création d'une ceinture verte. Si l'Ontario et la ville de Toronto, avec près du double de la population de Montréal, peuvent créer une ceinture verte de 1,8 millions d'acres, alors pourquoi votre gouvernement détruit activement de Montréal ses propres espoirs beaucoup plus modestes?

En Décembre de 2011 des groupes environnementaux locaux se réjouissaient avec les nouvelles que la CMM s'est engagé à protéger 17 pour cent du couvert forestier et avait embrassé l'idée du Parc écologique de l'archipel de Montréal. La protection de 17 pourcent de la forêt est d'autant plus urgente étant donné que la CMM a reconnu que seulement 19,2 pourcent du couvert forestier est resté dans le territoire de la CMM.

La vente actuelle de la terre dans l'écocorridor de l'Anse-à-l'Orme, précédé par une première vente d'une partie importante de ce territoire par Investissement Québec défie toute logique par le gouvernement du Québec. L'ensemble de l'éco-territoire l'Anse-à-l'Orme, avec sa riche biodiversité, constitue le seul vrai espace naturel restant sur l'île de Montréal. Cette vente viendra certainement saboter tout effort sérieux dans la conservation de cet éco-territoire important.

Le Sierra Club du Québec vous implore de revenir immédiatement sur la vente des 35 hectares de terres par Investissement Québec et de protéger cette espace de façon permanente dans son état naturel.

Cordialement,

Don Hobus, vice-président
Sierra Club Québec

Une Terre • Une Chance

454, avenue Laurier, Montréal, Québec, H2J 1E7
www.quebec.sierraclub.ca



c.c. Pierre Arcand, Ministre, Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Raymond Bachand, Ministre des Finances, Ministre du Revenu
Laurent Lessard, Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire
Geoff Kelley, député de Jacques-Cartier et Ministre responsable des Affaires Autochtones
Claude Sabourin, Parti Vert du Québec
François Legault, Coalition Avenir de Québec
Pauline Marois, Parti-Québécois
Amir Khadir, Québec Solidaire
Francis Deroo, Maire, et Conseillers, Sainte-Anne-de-Bellevue
Gerald Tremblay, Maire, Montréal
Paola Hawa, Coalition Avenir Québec
Comité pour l'Anse-à-l'Orme
Coralie Deny, CRE Montreal
Guy Garand, CRE Laval
Steven Guilbeault, Equiterre
Karel Mayrand, Fondation David Suzuki
Sylvia Oljemark, PPEAM
journalistes

Une Terre • Une Chance

454, avenue Laurier, Montréal, Québec, H2J 1E7
www.quebec.sierraclub.ca